

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**OÙ SONT PASSÉES LES PRESTATIONS DE MALADIE BONIFIÉES?**

Montréal, le 1<sup>er</sup> septembre 2022 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) exprime sa déception face à l’absence de bonification des prestations de maladie de l’assurance-emploi.

« Les budgets fédéraux de 2021 et 2022 indiquaient que la durée des prestations de maladie allait être prolongée de 15 à 26 semaines à l’été 2022. Le gouvernement a toujours laissé entendre que la prolongation entrerait en vigueur en août 2022. Tout le monde l’a entendu. Nous sommes le 1<sup>er</sup> septembre et il n’y a toujours rien à l’horizon », a expliqué Pierre Céré, porte-parole du CNC.

Au fil des années, plusieurs partis politiques et représentant.e.s de la société civile, dont le CNC, ont réclamé la prolongation des prestations de maladie, jugeant que le plafond de 15 semaines étaient largement insuffisant.

« L’inaction du gouvernement est cette fois-ci accompagnée d’un brouillard opaque : nous ne savons rien de leur plan pour les prestations de maladie, et encore moins de la réforme de l’assurance-emploi à laquelle il s’était engagé, et qui devait prendre le relais à l’expiration des mesures temporaires le 25 septembre prochain. La population est laissée dans l’ignorance : c’est inacceptable », a conclu le porte-parole.

-30-

**Source :**

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

**Informations :**

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : [cnc@lecnc.com](mailto:cnc@lecnc.com)